

ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

DECOUPAGE EN TRIMESTRES DE L'ANNEE

POUR VOTE

Les tarifs de l'hébergement et de la restauration scolaire pour la pension et la demi-pension sont calculés sur le principe du forfait selon un nombre de jour déterminé par trimestre.

Forfait cinq jours : 5 repas pour les demi-pensionnaires, 9 repas et 4 nuits pour les internes

Forfait quatre jours : 4 repas pour les demi-pensionnaires

ANNEE 2026/2027	
PERIODE	NOMBRE DE JOURS
Du 1 ^{er} septembre au 31 décembre 2026	69 jours ou 56 jours
Du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2027	53 jours ou 42 jours
Du 1 ^{er} avril au 2juillet 2027	53 jours ou 42 jours
TOTAL	175 jours ou 140 jours